



***Laboratoire d'Études et de Recherches sur l'Économie,
les Politiques et les Systèmes sociaux***

Livret d'accueil

Sciences Po Toulouse – Manufacture des Tabacs – 21 allée de Brienne, 31685
Toulouse Cedex 6 – Tél : 05 61 11 18 52 – Mail : lereps@sciencespo-toulouse.fr

Bienvenue au LEREPS !

La Direction et l'ensemble du personnel sont heureux de vous accueillir au sein du *Laboratoire d'Études et de Recherches sur l'Économie, les Politiques et les Systèmes sociaux* (LEREPS). Vous rejoignez ici une équipe multidisciplinaire de chercheurs, doctorants et étudiants, engagés dans l'étude des grands enjeux économiques, politiques et sociaux contemporains.

Le LEREPS vous offre un environnement stimulant où la collaboration et l'échange sont au cœur des projets de recherche, et l'humanité au cœur des interactions. Vous aurez l'opportunité de contribuer à des travaux innovants, de participer à des séminaires, des groupes/ateliers de travail et d'autres événements qui rythment la vie de notre laboratoire.

Ce livret d'accueil est conçu pour vous fournir toutes les informations pratiques dont vous pourriez avoir besoin dans votre parcours ici. Nous espérons que votre expérience au LEREPS sera enrichissante, tant sur le plan scientifique que personnel, et que vous trouverez ici un lieu propice à l'exploration et au développement de vos idées.

Bienvenue au LEREPS, et au plaisir de vous accompagner dans vos recherches !

Présentation du LEREPS

Le LEREPS est **une équipe d'accueil pluridisciplinaire en sciences sociales à dominante économique**, hébergée dans les locaux de Sciences Po Toulouse à la Manufacture des Tabacs de Toulouse.

Fondé en 1976 au sein de l'Université de Toulouse 1, le LEREPS est le plus ancien laboratoire de sciences économiques de Toulouse. Initialement appelé LEREP (*Laboratoire d'Études et de Recherches sur l'Économie de la Production*), il s'est progressivement orienté vers une recherche en économie appliquée ouverte aux apports d'autres sciences sociales (gestion, sociologie, géographie, aménagement du territoire et urbanisme, histoire, etc.). Pour refléter cette ouverture interdisciplinaire, en 1998, il a pris le nom de LEREPS (*Laboratoire d'Études et de Recherches sur l'Économie, les Politiques et les Systèmes sociaux*). Au fil des années, le LEREPS a étendu son implantation sur plusieurs établissements du site toulousain. Depuis 2016, sa tutelle principale est [Sciences Po Toulouse](#), alors que ses tutelles secondaires sont l'[Université Toulouse Capitole](#) (UTC), l'[Université Toulouse Jean Jaurès](#) (UT2J), l'[Université de Toulouse](#) (UT) et l'[École Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole](#) (ENSFEA) ; des négociations sont en cours pour que la nouvelle [Université de Technologie Tarbes Pyrénées Occitanie](#) (UTTPO) devienne la sixième tutelle de l'unité. Le LEREPS est aussi un membre fondateur du [LabEx SMS](#) (*Structurations des Mondes Sociaux*), attestant de son engagement dans la recherche collaborative en sciences sociales sur le site toulousain.

Le LEREPS est affilié à l'[école doctorale TESC](#) (*Temps, Espaces, Sociétés, Cultures*), dont la tutelle principale est l'Université Toulouse Jean Jaurès, et qui regroupe divers laboratoires en sciences humaines et sociales. L'école doctorale TESC accompagne les doctorants du LEREPS dans leur formation académique et méthodologique, favorisant une recherche approfondie sur les problématiques économiques, sociales et politiques en lien avec leurs disciplines et projets respectifs. Les doctorants du LEREPS sont inscrits pédagogiquement à l'ED TESC et administrativement à l'Université Toulouse Capitole ou à l'Université Toulouse Jean Jaurès.

Thématiques de recherche

Les recherches du LEREPS se concentrent sur **les aspects économiques des transitions sociétales**, en étudiant les dynamiques des mondes productifs et leurs innovations technologiques, organisationnelles et institutionnelles. Ces travaux s'articulent autour de trois domaines d'application : la gouvernance des ressources, la gouvernance territoriale et la gouvernance des systèmes financiers. L'accent est mis sur l'action collective, incluant les politiques publiques, les processus de décision participative et les stratégies de coordination des réseaux d'acteurs.

Membres

Le LEREPS comprend quatre types de membres : les membres titulaires, les membres associés, les doctorants et assimilés, ainsi que les membres honoraires.

- Les **membres titulaires** sont des enseignants-chercheurs en poste dans des établissements universitaires. Ils participent activement à la vie scientifique du laboratoire, encadrent ou co-encadrent des thèses et produisent des publications scientifiques, dont notamment des articles dans les revues référencées.

- Les **membres associés** sont des chercheurs ayant un rattachement principal dans une autre unité de recherche ou exerçant une activité professionnelle en dehors du domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, entretenant des collaborations scientifiques avec les membres titulaires du laboratoire.
- Les **doctorants et assimilés** relèvent de trois catégories : 1) des doctorants rattachés au LEREPS inscrits à l'Ecole doctorale TESC pour la préparation de leur thèse ou ayant soutenu leur thèse au laboratoire jusqu'au mois de septembre de l'année suivant la soutenance ; 2) des post-doctorants recrutés sur des contrats de recherche dont le LEREPS est partie prenante ; 3) des ATER en poste dans les établissements de tutelle du laboratoire ayant fait demande de rattachement au LEREPS.
- Les **membres honoraires** sont des anciens membres titulaires ou associés du LEREPS, désormais à la retraite, souhaitant continuer à participer à la vie collective de l'équipe.

L'admission ou la radiation des membres du laboratoire doit être approuvée par l'Assemblée générale sur proposition de la Direction. Chaque année, l'Assemblée générale ordinaire procède à la mise à jour de la liste des membres relevant de chaque catégorie.

Les membres du LEREPS ont un droit égal à la participation à l'activité de l'unité, ainsi qu'à celle de ses organes. Le laboratoire met en œuvre une politique scientifique destinée à permettre à chacun d'être ou de devenir chercheur publiant au sens du HCERES.

Chaque membre du LEREPS ayant exprimé sa volonté d'intégration à titre principal dans l'unité s'engage à mentionner, selon les règles et usages en vigueur, son appartenance au LEREPS, dans ses publications, travaux, interventions et participations aux manifestations académiques et scientifiques, et à les voir inscrites dans les rapports d'activité du LEREPS.

Personnel d'appui à la recherche

Les activités scientifiques du LEREPS bénéficient du support des personnels que les tutelles mettent à disposition de l'unité. Ces personnels aident les instances et les membres des laboratoires dans la gestion des activités courantes et administratives, la gestion des contrats de recherche, la logistique ainsi que la communication et la valorisation de la recherche.

Activités scientifiques

La mission principale du LEREPS est celle de promouvoir les échanges et les collaborations entre ses membres, afin de créer un environnement propice au développement de la recherche scientifique. Tous les membres sont tenus de participer activement à la vie de l'unité.

L'organisation des manifestations scientifiques est l'un des leviers principaux de cette démarche de promotion scientifique. Plusieurs types de manifestations sont organisés ou co-organisés par le laboratoire. Les **séminaires** réguliers du LEREPS visent à présenter des recherches en cours menées par des chercheurs internationalement reconnus dans les thématiques de spécialisation du laboratoire. Les **ateliers** visent à présenter de manière plus approfondie des approches méthodologiques ou théoriques innovantes susceptibles d'inspirer les recherches menées par les membres. Les **séminaires WIP (« work-in-progress »)** permettent aux chercheurs confirmés du laboratoire de présenter et discuter leurs recherches en cours. La **journée des doctorants** annuelle permet aux doctorants et post-doctorants de présenter leurs recherches en cours, dans une ambiance constructive. Des **journées d'études** et des **colloques** sont également organisés ou co-organisés par le LEREPS autour des thématiques de spécialisation du laboratoire. Enfin, des **« universités d'été »** sont occasionnellement organisées afin de développer les échanges scientifiques et les liens interpersonnels entre

les membres, dans une atmosphère plus conviviale. La participation de tous les membres à ces manifestations est très vivement encouragée. Le LEREPS vise également à développer les **interactions science-société** à travers les activités d'étude (rapports, évaluations des politiques publiques...) et de vulgarisation scientifique (articles et conférences grand public, tribunes, interviews...) menées par ses membres.

Budget

Les établissements de tutelle versent au LEREPS une dotation annuelle qui constitue le budget propre de l'unité. Celui-ci est prioritairement utilisé afin de financer ou co-financer les activités scientifiques collectives du laboratoire (séminaires, journées d'études, colloques) et celles individuelles de ses membres titulaires et doctorants (missions, participations à des colloques de référence de la discipline, participation à des écoles d'été). Ce budget n'a pas pour vocation de financer des terrains de recherche et son utilisation pour des achats d'équipements est à considérer de nature exceptionnelle.

Les membres titulaires et les doctorants du LEREPS peuvent demander un financement sur le budget propre du laboratoire en adressant une demande motivée (comprenant les éventuels devis) au Comité de direction. Le Comité de direction s'engage à allouer ces financements équitablement et dans le respect d'un équilibre de moyen terme entre tous les demandeurs.

D'autres financements spécifiques sont proposés par les établissements-tutelles (BQR, soutien à la publication et à la traduction, valorisation de la recherche, co-financement des manifestations scientifiques). Plus d'informations concernant ces appels spécifiques et l'éventuelle éligibilité des membres à ces financements peuvent être demandées au Comité de direction.

Vie institutionnelle

La vie institutionnelle du LEREPS est régie par ses Statuts. Au sommet de la gouvernance se trouve l'**Assemblée générale** qui délibère sur la composition de l'équipe, ses activités et ses orientations scientifiques. Elle adopte le budget prévisionnel de l'unité. Ses délibérations donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal.

Le LEREPS est doté aussi d'un Conseil de laboratoire et d'un Comité de direction élus par l'Assemblée générale pour une durée de 5 ans. Le **Conseil de laboratoire** est présidé par le Directeur de l'unité ; sa composition reflète l'ensemble des catégories de membres, ainsi que des établissements-tutelles du LEREPS. Il est l'organe de coordination des activités de recherche et assure l'animation scientifique et le bon fonctionnement de l'unité de recherche. Un compte-rendu des discussions du Conseil de laboratoire est établi et diffusé aux membres de l'unité.

Le **Directeur** du LEREPS est nommé pour cinq ans par le Directeur de Sciences Po Toulouse, avec l'accord des tutelles secondaires, sur proposition de l'Assemblée générale. Il exerce l'ensemble des missions et tâches prévues par les lois et règlements applicables aux unités de recherche : il administre le LEREPS, prépare les réunions et délibérations des instances, exécute les décisions de celles-ci et veille au respect de leurs avis, agit en tant que représentant du Centre de recherche vis-à-vis des tiers. Le **Comité de direction** est élu par l'Assemblée générale sur proposition du Directeur du laboratoire : il conseille et supporte le directeur dans l'accomplissement de ses missions.

Un autre organe de gouvernance est la **Commission doctorale**. Celle-ci est composée par tous les membres titulaires de l'unité habilités à diriger des recherches. Elle a pour mission principale de fournir un avis motivé concernant les admissions en 1ère année de thèse et les demandes de dérogation à partir de la 4ème année, ainsi que de classer

les dossiers de candidature aux contrats doctoraux universitaires. Elle sert aussi d'instance de médiation qui peut intervenir dans le règlement des différends pouvant opposer les doctorants et leurs directeurs de thèse.

L'animation des séminaires et ateliers est assurée par un **Comité d'organisation des séminaires**. Ce comité est constitué de membres du LEREPS nommés par le Directeur. Il se charge de sonder l'ensemble du laboratoire afin d'établir une liste de chercheurs à inviter dans le cadre des séminaires et ateliers du LEREPS, de contacter les invités pressentis ainsi que d'organiser leur venue et leur accueil.

Informations pratiques

Afin de faciliter l'accomplissement des activités de recherche et de fournir un cadre de travail optimal, le LEREPS met à disposition de ses membres plusieurs types de ressources logistiques et équipements.

Bureaux

Le LEREPS met à disposition de tous ses membres des bureaux partagés, dans les locaux qui lui sont alloués par Sciences Po Toulouse à la Manufacture des Tabacs. Dans la limite du possible, le laboratoire s'efforce de mettre à disposition un poste de travail individuel fixe aux titulaires et doctorants qui sont régulièrement présents à la Manufacture des Tabacs. Les affectations des postes sont actées par le Comité de direction, dans le respect des exigences personnelles de chacun des membres, eu égard des contraintes physiques auxquelles l'unité est confrontée.

Imprimante

Une imprimante/photocopieuse/scanner commune est mise à disposition des membres. Dans une démarche de respect de l'environnement, un recours parcimonieux aux impressions est vivement encouragé.

Salle de convivialité

Une salle de convivialité dotée de réfrigérateurs et fours microonde, située au rez-de-chaussée du bâtiment où le LEREPS est hébergé, est

mise à disposition des membres par Sciences Po Toulouse. Les membres du laboratoire sont encouragés à profiter de cette salle, dans un but d'inclusivité et de développement des relations interpersonnelles.

Salles de travail

En plus des bureaux partagés, les membres peuvent utiliser d'autres salles de travail et de réunion (dont notamment des salles consacrées aux visioconférences) mises à disposition par Sciences Po Toulouse au sein de la Manufacture des Tabacs. La réservation de ces salles, sous réserve de disponibilité, peut être faite auprès du personnel d'appui à la recherche.

Réseau internet

Tous les bureaux de la Manufacture des Tabacs sont équipés de connexions internet filaires et wi-fi. L'accès à ces réseaux peut être demandé à travers le personnel d'appui à la recherche.

Boîte et adresse mail

Les membres du LEREPS ont le droit de demander, à travers le personnel d'appui à la recherche, l'ouverture d'un compte informatique dans le domaine numérique de l'Université Toulouse Capitole, comprenant une boîte mail professionnelle avec adresse institutionnelle. Ils peuvent également demander l'inscription de leur adresse mail dans les listes de diffusion du LEREPS.

Ressources numériques

L'ouverture d'un compte informatique dans le domaine de l'Université Toulouse Capitole fournit également un accès aux [ressources numériques](#) de cet établissement, comprenant notamment de très nombreuses revues académiques et des bases de données.

Bibliothèques

En sus des ressources numériques de l'Université Toulouse Capitole, les membres du LEREPS ont également accès au [réseau des bibliothèques de l'Université de Toulouse](#), y compris les services de prêt et [prêt entre bibliothèques](#).

Site internet

Le LEREPS dispose d'un [site internet propre](#) sur le domaine de Sciences Po Toulouse. Une page personnelle est créée pour chacun des membres du laboratoire dans le but d'appuyer le rayonnement de ses activités scientifiques.

Collection HAL

Le LEREPS dispose également d'[une collection propre sur la plateforme de science ouverte HAL](#). Cette collection est constamment mise à jour à travers l'ajout de notices pour chacun des produits de la recherche publiés par les membres du laboratoire. Dans une démarche de science ouverte, le LEREPS encourage vivement les membres à publier sur HAL les versions définitives (avant mise en page par l'éditeur commercial) de leurs publications acceptées.

Déontologie et qualité de vie au travail

La déontologie de la recherche au LEREPS repose sur un ensemble de valeurs et de principes visant à garantir une pratique scientifique rigoureuse, éthique et responsable. Les membres du LEREPS s'engagent à respecter les standards les plus élevés en matière d'intégrité et d'honnêteté dans toutes les étapes de leurs travaux de recherche, de la conception à la publication des résultats.

Ces principes de déontologie assurent que le LEREPS maintient une pratique scientifique éthique et respectueuse de ses sujets d'étude, de ses partenaires et de la société dans son ensemble.

La Charte française de déontologie des métiers de la recherche est téléchargeable [ici](#).

Intégrité scientifique et rigueur

Les chercheurs du LEREPS adoptent une démarche rigoureuse, fondée sur la transparence et l'objectivité, en évitant toute manipulation ou biais volontaire des données et des résultats. Les analyses et interprétations doivent être documentées de manière exhaustive, permettant ainsi la vérifiabilité et la reproductibilité des recherches.

Respect des droits et de la confidentialité des personnes

Dans le cadre de travaux impliquant des enquêtes ou des entretiens, les chercheurs respectent les droits des participants et assurent la confidentialité des informations recueillies. Le consentement éclairé des

participants doit être obtenu, en les informant clairement de l'objectif et des modalités de la recherche.

Pluridisciplinarité et respect de l'apport des autres disciplines

Étant un laboratoire pluridisciplinaire, le LEREPS promeut le respect et la valorisation des différentes disciplines au sein des sciences sociales. Les chercheurs reconnaissent et respectent les méthodes et apports de leurs collègues, facilitant un environnement de collaboration et d'échange intellectuel.

Gestion responsable des données

Les données collectées et utilisées dans le cadre des recherches sont gérées de manière responsable et sécurisée, en respectant les lois et réglementations en vigueur, notamment le [Règlement général sur la protection des données \(RGPD\)](#) pour les données personnelles. La diffusion et le partage des données doivent se faire dans le respect des règles de confidentialité et avec l'accord des parties concernées.

Publication et partage des connaissances

Les membres du LEREPS s'engagent à partager les résultats de leurs travaux dans des publications scientifiques et des supports accessibles, en privilégiant la transparence. Le dépôt sur la [plateforme de science ouverte HAL](#) des versions définitives (avant mise en page par l'éditeur commercial) des publications parues des membres est vivement encouragé par le laboratoire. La reconnaissance de l'apport de chaque collaborateur, par la citation et la mention d'auteurs, est un élément fondamental de la politique de publication.

Indépendance et prévention des conflits d'intérêts

Les chercheurs doivent éviter toute influence extérieure pouvant compromettre l'indépendance de leurs travaux. Ils s'engagent à

identifier et à déclarer tout conflit d'intérêt potentiel, notamment dans le cadre de financements externes, afin de garantir une recherche impartiale.

Lutte contre les discriminations et les VSS

La lutte contre les discriminations et les violences sexistes et sexuelles (VSS) et pour la promotion des égalités est au cœur des actions de Sciences Po Toulouse, la tutelle principale du LEREPS. Celle-ci a mis en place un certain nombre d'outils qui permettent de prévenir et de gérer de telles situations.

Une cellule d'écoute sur les violences sexistes, sexuelles et les faits discriminatoires, composée de 8 membres du personnel enseignant et administratif, est mise en place. Elle informe et conseille tout usager faisant état de violences sexistes, sexuelles et de faits discriminatoires. En complément de cette cellule d'écoute interne, les usagers peuvent être mis en relation avec le [Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles \(CIDFF\) de la Haute-Garonne](#), grâce à une convention signée avec Sciences Po Toulouse.

Développement durable

L'engagement de Sciences Po Toulouse envers l'environnement et le développement durable s'est concrétisé par la mise en place d'une [Charte du laboratoire engagé dans la transition écologique](#). Cette charte définit les principes par lesquels la Direction entend engager les pratiques professionnelles des chercheurs dans une démarche respectueuse de l'environnement. D'autres dispositifs existent également comme la [Charte pour un IEP vert](#).

Gestion des conflits

Le Comité de direction est le premier organe de médiation en cas de différends qui pourraient surgir entre les membres du LEREPS. Si

nécessaire, avec l'accord de toutes les parties concernées, le Comité de direction peut nommer une commission « ad hoc » afin de parvenir à un arbitrage.

Dans le cas de conflits entre doctorants et encadrants respectifs, des mécanismes d'arbitrage spécifiques existent. Tout d'abord, le Comité de suivi individuel qui doit avoir lieu une fois par an a, parmi ses prérogatives, celle d'alerter sur les problèmes éventuels dans la relation entre doctorants et encadrants. Ensuite, la Commission doctorale peut être saisie en tant qu'organe de médiation. En tout cas, le Comité de direction reste à l'écoute des doctorants qui souhaiteraient signaler tout problème éventuel.

Hygiène et sécurité

Le respect des normes d'hygiène et de sécurité au travail est garanti par l'établissement hébergeur du LEREPS, Sciences Po Toulouse. Pour tout problème à ces égards, les membres du LEREPS sont invités à prendre contact avec les services compétents de Sciences Po Toulouse à la Manufacture des Tabacs.